



COMMUNIQUE FINAL

Le Conseil des Ministres chargés de la Santé des pays membres de l'UEMOA, réuni à Ouagadougou le 27 janvier 2005, a convenu de ce qui suit :

Considérant le rôle primordial que jouent les médicaments sur la santé de nos populations ;

Considérant que la majorité de nos populations a un accès limité aux médicaments de qualité ;

Reconnaissant que la vente illicite et les médicaments contrefaits constituent un danger pour la santé des populations des pays membres de l'Union ;

Conscients de la disponibilité limitée des ressources matérielles, financières et humaines compétentes dans les pays membres de l'Union destinées à contrôler efficacement la qualité, l'innocuité et l'efficacité des médicaments qui y circulent ;

Vu la déclaration des Ministres chargés de la Santé des pays africains francophones de la zone Franc lors de la première réunion tenue à Abidjan en mars 1994;

Vu les recommandations des Ministres chargés de la Santé des pays africains francophones de la zone Franc et des pays associés lors de la deuxième rencontre tenue à Bruxelles en avril 1995 ;

Vu le communiqué final des Ministres chargés de la Santé des pays africains francophones de la zone Franc et des pays associés lors de la troisième rencontre tenue à Libreville en mars 1998 qui recommande aux Etats :

- d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité des médicaments essentiels ;
- de renforcer les Directions chargés de la Pharmacie et du Médicament en leur donnant un droit de gestion sur les redevances perçues lors des enregistrements des médicaments, en développant leur capacité de concertation et d'échange et en formant des pharmaciens inspecteurs ;
- de promouvoir les médicaments essentiels génériques et l'usage rationnel des médicaments par la création d'un cadre de concertation ;

et aux organisations sous-régionales en l'occurrence à l'Union Economique et monétaire Ouest Africaine et la Communauté Economique des Etats Afrique Centrale de tout mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs prioritaires

Considérant le principe de solidarité, de complémentarité et de subsidiarité entre les Etats membres de l'Union ;

[Signature]

Les Ministres chargés de la Santé des Etats membres de l'UEMOA,

PRENNENT NOTE des recommandations contenues dans le rapport des experts sectoriels lors de la réunion tenue à Ouagadougou du 24 au 26 janvier 2005 ;

INVITENT instamment le Conseil des Ministres statutaire à adopter le projet de Règlement relatif à l'harmonisation de la réglementation et la coopération pharmaceutiques ;

DEMANDENT au Conseil des Ministres statutaire de mettre en œuvre, de prendre les mesures idoines et de mobiliser les ressources nécessaires en vue d'appliquer les dispositions prévues dans ledit projet de Règlement ;

PRIENT instamment tous les Etats membres à prendre toutes les dispositions en vue de l'application stricte de la réglementation pharmaceutique ;

INVITENT les Etats membres à prendre des mesures visant à impliquer davantage à les Ministres chargés du Commerce, de l'Information et de la Communication, de l'Intérieur et de l'Economie et des Finances dans leurs politiques pharmaceutiques ;

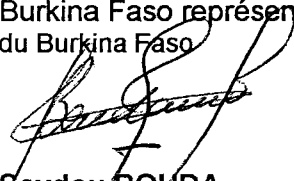
ENGAGENT la Commission à accorder un rang de priorité élevé, dans le cadre de ses activités, à l'amélioration de la qualité des médicaments commercialisés en vue d'améliorer l'état de santé des populations

PRIENT la Commission à continuer de collaborer étroitement avec les Etats membres, l'Organisation Mondiale de la Santé, l'Organisation Ouest Africaine de la Santé et tous les partenaires concernés en vue de mettre à la disposition des populations de l'Union des médicaments de qualité et accessibles ;

INVITENT l'Organisation Mondiale de la Santé à continuer de fournir l'appui nécessaire à la réalisation effective des objectifs d'harmonisation des réglementations et de coopération pharmaceutiques.

Fait à Ouagadougou, le 27 janvier 2005

Le Conseil des Ministres
P/Le Président du Conseil des Ministres
Le Ministre de l'Economie et du Développement du
Burkina Faso représentant le Ministre de la Santé
du Burkina Faso



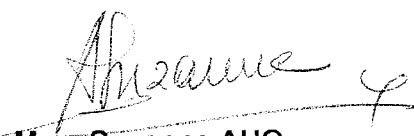
Seydou BOUDA

Rapporteur
Ministre de la Santé du Mali



Mme MAIGA Zeinab Mint YOUNBA

Rapporteur
Ministre de la Santé du Togo



Mme Suzanne AHO